



## LISTE DES DÉLIBÉRATION SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

9 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt et six, le neuf février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2026

Secrétaire de séance : Mme LARGE Agnès

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, ALIGNE Sylvie, LARGE Agnès,

Excusés ou absents : RESTIER Éric (A donné procuration à DUMOULIN Christian), LICHANI Mohamed (A donné procuration à SOTTON Sylvain), MONTEGOTTERO Jean-Marc.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2026

Secrétaire de séance : Mme Agnès LARGE

Mise en ligne le 16 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 17

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
	Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2025.	Approuvé à l'unanimité
20260209-01	Avenant à la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire	Approuvé à l'unanimité
20260209-02	Révision des tarifs des droits de place – Commerces ambulants	Approuvé à l'unanimité

La Secrétaire de Séance,  
Mme Agnès LARGE

Le Maire,  
Sylvain SOTTON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260209-01  
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026**

Nombre de conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Votants :	16

L'an deux mille vingt et six, le neuf février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2026

Secrétaire de séance : Mme LARGE Agnès

**Présents** : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, ALIGNE Sylvie, LARGE Agnès.

**Excusés ou absents** : RESTIER Éric (A donné procuration à DUMOULIN Christian), LICHANI Mohamed (A donné procuration à SOTTON Sylvain), MONTEGOTTERO Jean-Marc.

**Objet : AVENANT À LA CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE**

La convention cadre de Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire est en place depuis le 27 février 2023, date de signature par les communes de Belleville-en-Beaujolais, Beaujeu et la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

Le périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire mis en place sur les centres-villes des deux communes permet la mobilisation de nombreux outils et avantages dont :

- La création d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, aujourd'hui active et animée par l'opérateur SOLIHA, permettant aux propriétaires de logements anciens d'obtenir un accompagnement renforcé et financé pour la réhabilitation de leurs biens.
- L'abattement d'impôts sur les plus-values de cessions de biens pour inciter les opérations de renouvellement urbain
- « Biens sans maîtres » : La commune peut lancer une procédure de récupération de biens abandonnés au bout de 10 ans contre 30 ans sans ORT.
- Permis d'aménager multi-sites : Permet de regrouper plusieurs opérations sur des unités foncières non contiguës au sein d'un seul permis d'aménager (alternative à la ZAC).
- Permis d'innover : Outil instauré à titre expérimental, pour une durée de 12 ans à compter de la promulgation de la loi ELAN de 2018, afin d'encourager l'innovation dans les constructions et aménagements. Il permet au maître d'ouvrage de demander à déroger aux règles opposables à leur projet, à condition de démontrer que sont atteints des résultats particulièrement ambitieux.
- Le droit de préemption urbain renforcé et droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce, baux commerciaux et terrains faisant objet de projets d'aménagement commercial.
- Une mise en avant des secteurs à forts enjeux d'investissement vis-à-vis des partenaires financeurs (fonds vert, appels à projets, prêts bancaires avantageux, autres).

La convention ORT arrive à terme en mars 2026. Du fait de l'absence de visibilité sur la suite du programme Petites Villes de Demain après 2026, il est proposé de proroger le délai de la convention actuelle par un avenant jusqu'à la fin de l'année 2026, en attendant des informations des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention cadre valant ORT du programme aux côtés de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, de Belleville-en-Beaujolais et des partenaires associés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Réception en Préfecture (date visa)  
Code ACTES 8.5.
- Publié par affichage le 16 février 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Sylvain SOTTON

La secrétaire de séance  
Agnès LARGE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260209-02  
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026**

Nombre de conseillers en exercice :	17
Présents :	14
Votants :	16

L'an deux mille vingt et six, le neuf février, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2026

Secrétaire de séance : Mme LARGE Agnès

Présents : SOTTON Sylvain, BRENDLER Gaëtane, MOULAT Christian, BOSC Adeline, CARRETTE Alain, SÉON Nadine, LAPRUN Philippe, PARDON Bernadette, CHEMARIN Gérard, JALADE Héric, DUBOST Patrick, DUMOULIN Christian, ALIGNE Sylvie, LARGE Agnès,

Excusés ou absents : RESTIER Éric (A donné procuration à DUMOULIN Christian), LICHANI Mohamed (A donné procuration à SOTTON Sylvain), MONTEGOTTERO Jean-Marc.

Objet : RÉVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE – COMMERCES AMBULANTS

Monsieur informe le Conseil Municipal que les tarifs de droit de place pour les commerces ambulants ont été fixés par délibération du 14 octobre 2013 et qu'il convient de les actualiser.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE, à effet du 1<sup>er</sup> mars 2026, les tarifs des droits de place comme suit :

▪ **Commerces ambulants**

- entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre

- 15,00 € pour une journée sans branchement électrique,
- 20,00 € pour une journée, avec branchement électrique

- entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars

- 10,00 € pour une journée sans branchement électrique,
- 15,00 € pour une journée, avec branchement électrique

▪ **Camion outillage .....** 40,00 € par passage (durée maximale d'un jour)

- INDIQUE que les présents tarifs remplacent ceux fixés par la précédente délibération prise le 14 octobre 2013 pour le même objet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Réception en Préfecture (date visa) Code ACTES 3.5.
- Publié par affichage le 16 février 2026

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,  
Sylvain SOTTON

La secrétaire de séance  
Agnès LARGE

